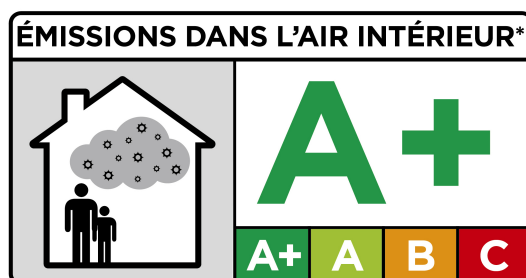


QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

(SELON LE DECRET N° 2011-321 DU 23 MARS 2011)



* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

ÉMISSIONS EN POLLUANTS VOLATILS

DOMINÓ, S.A. déclare que tous leurs produits appartiennent à la **classe A+**.

Condeixa-a-Nova, 12 de Dezembro de 2019

Alberto Henrique
(Direcção da Qualidade)